

Compte rendu de la séance du 06 avril 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Jacques BERTIGNAC

Ordre du jour:

1° Comptes administratifs 2016

Principal - Eau - Assainissement

2° Approbation des comptes de gestion

3° Affectation du résultat

4° Subvention d'équilibre au budget annexe de l'Eau

5° Vote des 3 taxes

6° Budgets 2017

Principal - Eau - Assainissement

7° Subventions aux associations

8° Demande de subvention FDAL pour la voirie des 4 ruelles

9° Plan de financement définitif des travaux sur les berges de l'Hers

10° PLUI : explications et débat sur le PADD

11° Convention débroussaillage avec l'entreprise Sernin

12° Convention avec l'association Atout Fruit et cotisation annuelle

13° Projet d'installation d'une petite restauration ambulante

14° Tenue du bureau de vote les 23 avril et 7 mai 2017

15° Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - camon (DE 2017 08)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par HUILLET Jean après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	86 102.42			125 290.19	86 102.42	125 290.19
Opérations exercice	217 302.57	262 429.65	173 897.66	183 087.40	391 200.23	445 517.05
Total	303 404.99	262 429.65	173 897.66	308 377.59	477 302.65	570 807.24
Résultat de clôture	40 975.34			134 479.93		93 504.59
Restes à réaliser	10 708.69	48 000.00			10 708.69	48 000.00
Total cumulé	51 684.03	48 000.00		134 479.93	10 708.69	141 504.59
Résultat définitif	3 684.03			134 479.93		130 795.90

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Vote du compte de gestion - camon (DE 2017 09)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Jean HUILLET
MAIRE

Affectation du résultat de fonctionnement - camon (DE 2017 10)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 134 479.93**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	125 290.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	20 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	9 189.74
Résultat cumulé au 31/12/2016	134 479.93
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	134 479.93
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	3 684.03
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	130 795.90
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de - 40 975.34 €

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Vote du compte administratif - eau camon (DE 2017 11)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par HUILLET Jean après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 105.20			2 703.49	4 105.20	2 703.49
Opérations exercice	1 855.00	12 253.23	46 352.68	43 112.32	48 207.68	55 365.55
Total	5 960.20	12 253.23	46 352.68	45 815.81	52 312.88	58 069.04
Résultat de clôture		6 293.03	536.87			5 756.16
Restes à réaliser						
Total cumulé		6 293.03	536.87			5 756.16
Résultat définitif		6 293.03	536.87			5 756.16

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Affectation du résultat de fonctionnement - eau camon (DE 2017 12)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de - 536.87**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 703.49
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-3 240.36
Résultat cumulé au 31/12/2016	- 536.87
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2016	- 536.87
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 536.87

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) sera de : 6 293.03 €

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Vote du compte de gestion - eau camon (DE 2017 13)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Vote du compte administratif - ass camon (DE 2017 14)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par HUILLET Jean après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 507.48		2 625.75		14 133.23
Opérations exercice	12 557.91	6 699.03	22 231.28	29 872.00	34 789.19	36 571.03
Total	12 557.91	18 206.51	22 231.28	32 497.75	34 789.19	50 704.26
Résultat de clôture		5 648.60		10 266.47		15 915.07
Restes à réaliser						
Total cumulé		5 648.60		10 266.47		15 915.07
Résultat définitif		5 648.60		10 266.47		15 915.07

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Affectation du résultat de fonctionnement - ass camon (DE 2017 15)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 10 266.47**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 625.75
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	7 640.72
Résultat cumulé au 31/12/2016	10 266.47
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	10 266.47
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	10 266.47
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de : 5 648.60 €

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Vote du compte de gestion - ass camon (DE 2017 16)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HUILLET Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

JEAN HUILLET
MAIRE

Subvention d'équilibre au budget annexe de l'EAU (DE 2017 17)

Afin d'équilibrer le budget de l'EAU 2017, Mr le Maire propose de voter une subvention d'équilibre du budget principal vers ce budget annexe

Ainsi : 12 500 € seront nécessaires pour équilibrer le budget annexe de l'Eau

Cette somme est inscrite au budget 2017 correspondant aux articles 774 pour le budget Eau et à l'article 657364 pour le budget principal

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent la subventions d'équilibre du budget principal vers le budget annexe de l'eau telle que proposée ci-dessus

demandent que les sommes correspondantes soient inscrites aux budgets concernés

chargent Mr le Maire de toutes les démarches correspondantes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Vote des 3 taxes (DE 2017 18)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
de ne pas augmenter le produit attendu, soit 58 210 €

Les taux applicables en 2016 seront donc :

- taxe d'habitation : 8.69 %
- taxe foncier bâti : 15.50 %
- taxe foncier non bâti : 123.70 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Subventions aux associations (DE 2017 19)

Dans le cadre du budget 2017, Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations d'après le tableau ci-dessous. Il précise que chacune d'elle doit obligatoirement donner le bilan financier de l'année écoulée pour que la subvention soit versée

Comité des Fêtes de Camon 1 500.00 € POUR : 7 CONTRE : 0
ABSTEN: 0

Café Baltiéri 09500 Camon

Pour cette subvention, Balder de Moyer, Ramon Palme, Cyril Sernin sortent de la salle

Ostal per Totis (Fête des Roses) 500.00 € POUR: 10 CONTRE: 0
ABSTEN: 0

8 rue Georges d'Armagnac

Association de Chasse agréé 200.00 € POUR : 9 CONTRE: 0
ABSTEN: 0

ACCA - 3 rue G.Fauré 09500 Camon

dont 100 € d'exceptionnel pour l'organisation du brevet de chasse

Pour le vote de cette subvention, Claude Dumons sort de la salle

Coopérative scolaire Camon (OCCE) 250,00 € POUR: 10 CONTRE: 0
ABSTEN: 0

Ecole 09500 Camon

Assoc Agréé de Pêche et protection des
Milieux Aquatiques (AAPPMA) 50.00 € POUR: 10 CONTRE 0
ABSTEN: 0

6 Impasse des Rosiers 09600 Aigues Vives

Téléthon 2017 100.00 € POUR: 10 CONTRE: 0
ABSTEN: 0

AMF

Ces subventions sont votées une par une à main levée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Demande de subvention pour la rénovation des ruelles du village (DE 2017 20)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'embellissement du village et de la rénovation des lieux publics, il conviendrait de requalifier 4 ruelles du village : impasse des vigneron - rue de la Volière - rue Gabriel Fauré - rue de la pompe

Le revêtement de ces ruelles est très vétuste et la circulation piétonne devient dangereuse en raison des nids de poules et des nombreuses aspérités

Le CAUE consulté sur ces aménagements a rendu un rapport. Ces ruelles quasi-piétonnes serait aménagées sans trottoir car trop étroites avec un enrobé à chaud et un caniveau central

Le projet est porté par les services de la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix, en charge de la voirie dans les communes. Des estimations ont été établies et le montant de ces travaux est de 50 615 € HT

Mr le Maire propose que des subventions de 20 % du montant HT soit demandé

- au conseil départemental de l'Ariège dans le cadre du FDAL

- au conseil régional Occitanie dans le cadre du FRI

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent la demande de subvention de

20 % au conseil départemental de l'Ariège

20 % au conseil régional Occitanie

pour la réfection et la requalification des 4 ruelles citées

chargent Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Plan de financement définitif des travaux des Berges de l'Hers (DE 2017 21)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de restauration des berges de l'Hers sont terminés depuis février 2017

Le montant des travaux étant maintenant connu, il convient d'approuver le plan de financement définitif. Mr le Maire en donne lecture et dit qu'il sera annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le plan de financement tel que présenté

chargent Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré, et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Convention débroussaillage (DE 2017 22)

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que comme chaque année, l'entretien des chemins communaux doit être réalisé dans les prochaines semaines. L'entreprise Sernin de Camon a établi un devis pour un montant de 3 240 € TTC (2 700 € HT) pour le forfait épareuse herbe et 1 080 € TTC (900 € HT) pour le forfait épareuse chemin. Il convient de passer une convention avec cette entreprise pour la réalisation de ces travaux. Ces sommes seront inscrites au budget 2017

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le devis présenté des travaux d'entretien des chemins communaux

approuvent la convention signée entre Mr le Maire et l'Entreprise Sernin

chargent Mr le Maire de toutes les démarches

Mr Cyril SERNIN ne participe pas au vote et sort de la salle pendant les discussions

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

JEAN HUILLET
MAIRE

Convention avec l'association Atout Fruit (DE 2017 23)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a été contacté par l'association Atout Fruits dont le siège social est à Mirepoix. Cette association a pour objet la valorisation, la plantation et l'entretien des arbres fruitiers.

Un projet de cette nature est en cours le long de la voie verte et pour l'espace qui longe la commune de Camon, les membres de cette association proposent que l'on signe ensemble une convention qui nous lierait sur les travaux et les actions à mettre en oeuvre

Mr le Maire donne lecture de cette convention

Une cotisation est demandée par l'association Atout Fruits d'un montant de 150 € par an

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le projet tel que présenté

autorisent Mr le Maire à signer la convention proposée

acceptent de payer la cotisation annuelle d'un montant de 150 € à l'association Atout

Fruits

chargent Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Convention d'entretien des espaces verts (DE 2017 24)

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec l'entreprise Les Arts Verts pour l'entretien des espaces verts du village

Cette entreprise a donné entière satisfaction

Coût pour l'année 2017 : 6 245 € HT soit 7 494 € TTC payable par trimestre

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil

approuvent le renouvellement de la convention pour l'entretien des espaces verts de la commune

autorisent Mr le Maire à signer cette convention avec l'entreprise Les Arts Verts de Laroque d'Olmes

chargent Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET
MAIRE**

Budget 2017 Principal (DE 2017 25)

Mr le Maire donne lecture du budget principal 2017

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal
approuvent le budget principal 2017 tel que présenté
votent à l'unanimité pour le budget principal,

Ainsi fait et délibéré et ont signés au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE

Budget annexe EAU 2017 (DE 2017 26)

Mr le Maire donne lecture du budget annexe de l'EAU 2017

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal
approuvent le budget annexe de l'EAU tel que présenté
votent à la majorité pour le budget annexe de l'EAU,

Ainsi fait et délibéré et ont signés au registre les membres présents

JEAN HUILLET

MAIRE

Budget 2017 Assainissement (DE 2017 27)

Mr le Maire donne lecture du budget annexe de l'assainissement 2017

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le budget annexe de l'Assainissement 2017 tel que présenté
votent à l'unanimité pour le budget annexe de l'Assainissement,

Ainsi fait et délibéré et ont signés au registre les membres présents

JEAN HUILLET
MAIRE